

COMPTE-RENDU DE LA MISSION EFFECTUEE PAR MM. BOURRET ET LESTAGE

DANS LA BAIE DE ST. VINCENT DU 21 AU 24 JUIN 1967.

Faisant suite à la prospection ostréicole effectuée par M. LESTAGE du 6 Janvier au 10 Mai 1965, et à la reconnaissance par MM. BOURRET et LESTAGE d'un gisement d'huîtres de roche le 15 Juin 1966, cette mission avait pour buts :

- d'évaluer l'état des gisements déjà repérés en 1965,
- de recherche des sites d'essais de captage et d'élevage de l'huître de roche.

Nous avons, d'autre part, visité, sur sa demande, l'installation de M. GUERLAIN.

I - PROSPECTION DES GISIMENTS (cf. carte ci-jointe)

Ile Parseval : Quelques huîtres de roche sont fixées sur une pointe rocheuse près de l'habitation de M. FAYARD, locataire de l'île depuis 1957. Ce gisement semble avoir été beaucoup plus important autrefois, mais d'une part il fut pillé par des pêcheurs à partir de 1964 (communication de M. FAYARD) d'autre part une forte mortalité naturelle paraît l'avoir récemment affecté. La pointe sud de l'île porte quelques huîtres de roche de bonne taille mais très clairsemées. Il nous est apparu, par contre que sur la pointe nord-est de l'île et sur le haut-fond rocheux qui la prolonge étaient fixées quelques grosses huîtres de roche, associées sur les plages exposées au nord à quelques "mignonettes". Tous les substrats rocheux du littoral sont couverts de "crassiers" d'huîtres roses (identifiées comme appartenant à l'espèce Crassostrea suezensis par le Pr. G. RANSON lors des séjours qu'il effectua en 1952 dans le Territoire (réf. 1, p. 1) mais qui nous semble être plus proche de Crassostrea tuberculata Lamarck (réf. 2, pp. 157-8).

Ile Layrle : Quelques huîtres de roche, très dispersées, sont fixées très bas sur les dalles rocheuses. Des traces d'anciens gisements couvrent toute la zone intertidale. Sur la côte exposée

ORSTOM Fonds Documentaire

N° : 32516, ex 1

Cote : B

aux vents dominants se rencontrent des "crassiers" d'huîtres roses ceinturant les gros blocs de rochers et le pied des falaises.

Ile Geoffrey : Même situation que sur l'île Layrle.

Ile Le Prédour : Nous avons pu observer quelques groupements d'huîtres de roche sur les dalles des pointes rocheuses séparant les plages de galets de la côte NE de l'île, face au cap Bouraké. La densité de ces gisements très discontinus, et situés à la limite des basses-mers de V.E., atteint 10 huîtres/m². Les traces de fixations anciennes paraissent moins nombreuses sur cette île que sur les autres îles visitées.

Presqu'île Couma : Comme l'avait déjà noté l'un d'entre nous (M. LESTAGE) dans un précédent rapport (réf. 3, p. 7) et comme nous l'avions remarqué ensemble l'an dernier, cette presqu'île, très exposée aux vents, fréquemment battue par les vagues et donc d'accès difficile, porte le dernier gisement d'huîtres de roche intéressant de la baie de St. Vincent.

C'est sur les falaises et les rochers de la Pointe Noire que la densité observée est la plus grande. L'huître de roche y apparaît vigoureuse, colorisant les substrats rocheux depuis le niveau des plus basses marées de V.E. jusqu'au niveau moyen des marées et gagnant même sur les huîtres roses. Il nous a semblé que l'huître de roche préférerait une exposition moyenne ou faible au soleil, et se fixait plus volontiers dans les anfractuosités et dièdres ombragés. La Pointe Noire est également le seul endroit où nous ayons pu relever des indices de récentes fixations et observer de jeunes huîtres de roche, très reconnaissable à leur coquille très plate et colorée de noir uniformément.

Les anses caillouteuses et surtout les pointes rocheuses de la côte Est de la presqu'île, dans la baie de Déama jusqu'à la rivière Vaïé, portent des huîtres de roche en densité faible (3 à 4 huîtres/m²), mais néanmoins supérieure à ce qui est observable sur les autres sites de la baie de St. Vincent. Cette partie du littoral avait été visitée en Juin 1966 et semble avoir été victime de quelques dégradations depuis cette époque.

II - OBSERVATIONS SUR L'ETAT DES GISEMENTS D'HUITRES DE ROCHE.

Nos observations ont été limitées aux sites dont les missions précédentes avaient mis en valeur l'intérêt. Si dès 1952 M. R. CATALA notait déjà tous les signes d'une surexploitation excessive des gisements (réf. 1, p. 3), il faut admettre en 1967 qu'il n'y a plus d'huîtres de roche dans la baie de St. Vincent.

L'anéantissement de cette espèce a débuté par les lampes à souder américaines, s'est continué par les pêches intensives des pêcheurs professionnels (20 000 à 25 000 huîtres/mois, selon M. R. CATALA), et se termine actuellement par la dégustation sur place chère aux pique-niqueurs dominicains. Les rochers de la baie portent la marque des étapes successives vers cette complète disparition de Crassostrea vitrefacta : tout d'abord, en bancs serrés sur les rochers les plus hauts, des milliers de valves inférieures creusées par les pholades et verdies par les algues, puis des traces de burin sur les rochers et des valves à demi-brisées, enfin au niveau le plus bas des coquilles encore nacrées, portant la marque des ciseaux. Ces vestiges des récentes consommations sur place, nous les avons rencontrés sur toutes les îles visitées, même sur Le Prédour, et si leur nombre n'est finalement pas très grand, c'est qu'il s'agit des dernières huîtres de roche existantes et que leur quête est devenue très difficile.

Presque toutes les huîtres que nous ayons pu observer sont fixées très bas, à peine au-dessus de la limite des basses-mers de V.E., ce qui doit représenter leur limite inférieure d'extension car sur le gisement de la Pointe Noire, le seul à notre avis à présenter des caractères naturels, les huîtres de roche colonisent tout l'étage médiolittoral inférieur atteignant même l'étage médiolittoral supérieur, domaine des huîtres roses et des balanes (c'est aussi le cas de la pointe rocheuse proche de l'habitation de M. FAYARD sur l'île Parseval). L'existence de gisements profonds doit donc être tenue pour hautement improbable. De très prospères gisements de Chama sp. colonisent également cet étage médiolittoral inférieur : constituent-ils des concurrents pour l'huître de roche ? Il est aussi symptomatique de constater que presque toutes les huîtres rencontrées sont de grande taille, apparemment d'âge avancé, et représentant sans doute les derniers survivants des bancs anciens. C'est sur la Pointe Noire seulement que nous avons pu voir de jeunes huîtres et des naissains fixés récemment (quelques indications sur la côte Ouest de Parseval également).

Il serait parfaitement illusoire dans la situation présente d'espérer promouvoir la culture des huîtres de roche dans la baie de St. Vincent avant au moins 5 ans d'interdiction totale des consommations sur place et des récoltes. Les huîtres génitrices sont trop peu nombreuses, trop dispersées (en moyenne une huître tout les 5m sur les rivages les plus peuplés des îles) et subissent malgré tout une pêche acharnée. Le cri d'alarme poussé par M. J. DOMARD en 1957 (réf. 4, p. 4) n'a pas été assez écouté et la réglementation actuelle de la pêche des huîtres, codifiée dans l'arrêté 1354 du 16 Juillet 1965 sur les recommandations de M. LESTAGE (réf. 5, 6, 7,) semble n'avoir pu avoir tout le retentissement souhaitable. Les mesures de conservation qu'imposent la probable disparition à brève échéance de l'huître de roche pourraient être :

- une surveillance accrue des sites plus particulièrement intéressants et un renforcement des sanctions frappant les délits de pêche aux huîtres. (Nous tenons ici à féliciter la gendarmerie de Boulouparis pour sa vigilance que nous avons mis, bien involontairement, à l'épreuve en Juin 1966).
- une plus large information du public sur la situation de l'huître de roche et les problèmes ostréicoles en général,
- l'octroi en concession au Service de l'Elevage et des Industries Animales de Nouvelle-Calédonie du domaine maritime du littoral de la presqu'île de Coumma depuis le fond de la baie Aremba jusqu'à la rivière Vaïé.

Parallèlement à ces dispositions, et afin d'acquérir quelques données sur la biologie de l'huître de roche, actuellement inconnue en totalité, pour préparer le terrain à une éventuelle ostréiculture de cette espèce, il serait souhaitable :

- de procéder à une étude hydrologique sommaire de la baie de St. Vincent (températures, salinités, marées, vents et surtout courants).
- de suivre régulièrement l'évolution du gisement de la presqu'île Coumma et d'effectuer quelques essais de captage à cet endroit,
- d'autoriser certains particuliers de bonne volonté à entreprendre sous le contrôle du Service de l'Elevage des essais à caractère non lucratif. Des concessions du domaine maritime, renouvelables annuellement, pourraient alors être accordées à ces candidats ostréiculteurs qui s'y livreraient à des essais de collectage des larves exclusivement. Des autorisations spéciales devraient être demandées pour toute création de gisements géniteurs dont les éléments seraient récoltés en la présence effective d'agents du Service de l'Elevage ou de leurs représentants. Le Centre ORSTOM de Nouméa, de par l'expérience qu'il a déjà acquise sur les problèmes du captage du naissain en Nouvelle-Calédonie, pourrait guider et conseiller ces candidats ostréiculteurs dans leurs essais et assurer des analyses de laboratoire (salinités, examens de gonades et de plancton, analyses bactériologiques,...).

III - VISITE DE LA CONCESSION DE M. GUERLAIN

La concession de M. GUERLAIN est établie à l'endroit même préconisé par M. DOMARD (réf. 4 Annexe I, p. 3) et recommandé par un rapport ultérieur de la Section Océanographie de l'I.F.O. (réf. 8, p. 2). Cependant la richesse en huîtres de roche de ces rivages

avait, depuis ces premières études, considérablement déçu pour se limiter à une grande pauvreté ainsi que le notait M. LESTAGE en 1967 (réf. 3, p. 8). Les premières tentatives de M. GUERLAIN pour constituer des regroupements des dernières huîtres de roche adultes éparpillées dans sa concession n'ont pas encore porté leurs fruits, car nous n'avons pu observer que de très rares fixations de naissains de cette espèce. D'autre part, les dalles rocheuses de la Pointe aux Huîtres et de la baie de Kuara, relativement exposées aux coups de vent, se prêtent mal au parquage de ces huîtres ainsi détachées de tout support. Il semble cependant qu'une légère croissance de ces huîtres ait été enregistrée; mais il faudrait que des pesées périodiques puissent confirmer l'intérêt de cette pratique coûteuse en matériaux et en surveillance.

Ce sont les résultats des essais de captage effectués par M. GUERLAIN qui ont attiré plus particulièrement notre attention. En effet, les collecteurs posés en 1966 et 1967, tant sur la baie de la Déama que dans un creek parallèle à la Ouengui ont collecté de très bonnes densités de naissains dans les mois de Décembre et Janvier. L'absence de grands crassiers d'huîtres roses à ces endroits permet de rejeter provisoirement l'hypothèse qu'il s'agit de naissains de cette espèce. Il semble par contre que se soient établies en très grand nombre sur les rochers en bordure du rivage et aux embouchures des creeks, des huîtres "mignonettes" ou "metisse". Il est, en l'état actuel de nos connaissances, difficile, de se prononcer sur la nature de ces huîtres dont la taille maximale ne paraît pas excéder 6 à 7 cm. S'agit-il de formes d'adaptation de l'huître palétuviers à un milieu plus battu et salé que leur biotope normal, s'agit-il d'une espèce différente ou de produits d'une hybridation comme le suggère leur appellation locale ? Seul un expert de la systématique des Ostreidae peut aider à résoudre ce problème. Quoiqu'il en soit les naissains captés par M. GUERLAIN proviennent, selon toute vraisemblance, des crassiers de "mignonettes" avoisinants les sites d'essais. Les excellentes fixations observées en 1967 (jusqu'à 450 naissains sur un morceau de poterie) sont sans doute dues au fort "doucain" de cet hiver. L'élevage que M. GUERLAIN se propose de faire de ces jeunes huîtres suivant différents procédés permettra d'apprécier les possibilités de commercialisation de ces "mignonettes". Le dépassement de la taille maximale observée en milieu naturel par l'élevage constitue la condition nécessaire préalable à toute rentabilisation éventuelle de la culture de cette espèce.

En conclusion, le nombre et la variété des essais menés par M. GUERLAIN, en dépit des conditions souvent difficiles (raideurs de collecteurs emportés par les crues de Février-Mars 1967), la valeur des premiers résultats qu'il a obtenu nous ont convaincu du sérieux de ses intentions, et prouvé la bonne orientation de la



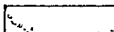
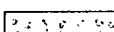
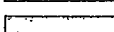
voie dans laquelle il s'engage. On peut dire que ses efforts trouveront leur récompense et leur justification quand sera levée l'hypothèque qui pèse encore sur l'huître "mignonne" et son amélioration culturale.

DOCUMENTS CITES IN REFERENCE

1. "Rapport annuel d'activité de M. R. CATALA : 1952". Institut Français d'Océanie. Laboratoire d'Ecologie. Dactyl., 13 pp.
2. J.M. THOMSON - 1954 - "The genera of oysters and the Australian species". Austr. J. Mar. Freshw. Res. 5 (1), pp. 132-168.
3. Centre ORSTOM de Nouméa "Prospection Ostréicole de la Côte Ouest de la Nouvelle-Calédonie effectuée par M. R. LESTAGE du 6 Janvier au 10 Mai 1965" 14 Mai 1965. Roneo., 13 pp., 1 carte.
4. J. DOMARD - 1957 - "Compte-rendu de mission en Nouvelle-Calédonie (du 31 Mai 1957 au 4 Juillet 1957) " Etablissements Français d'Océanie - Service de l'Elevage et des Industries Animales - Section Nacre. Dactyl., 13 pp.
5. Service de l'Elevage et des Industries Animales de Nouvelle-Calédonie et Dépendances. Conseil de Gouvernement. "Rapport à l'Assemblée Territoriale N° 40/SGCG/AT/65" Roneo., 2 pp.
6. Assemblée Territoriale de Nouvelle-Calédonie et Dépendances Délibération n° 244 du 2 Juillet 1965. Roneo., 2 pp.
7. Secrétariat Général du Conseil de Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et Dépendances. Arrêté n° 1354 du 16 Juillet 1965 Roneo., 1 p.
8. Institut Français d'Océanie. Section Océanographie. 1958 "Projet sur une Station Expérimentale d'Ostréiculture en Nouvelle-Calédonie". Dactyl., 5 pp.

Mission de Prospection Ostreicole en Baie de St Vincent 21-24/6/67

par M^{rs} BOURRET-LESTAGE

	Rivages inspectés
	Côte rocheuse
	Recif corallien
	Palétuviers
	Sables vaseux

